



Maidières, le 13.05.2026

Conseil Municipal du 28 Avril 2026 à 20h00 – Procès-verbal de séance

Présents

Floriane ANDRE, Gérard BOYÉ, Yusuf CELEBI, Philippe DELALANDE, Sylvie DELON, Michèle KITTLER, Guillaume MAIRE, Kévin ROUSSEL, Mélanie VAQUERO, Laurence VARINOT, Philippe VIEILLEFOSSE, Emily VINDEZ, Claude VOIRET, Denise VORTEMANN.

Absent Excusé

Jean-Luc MARIN ayant donné pouvoir à Gérard BOYÉ.

Ordre du jour

La séance s'est tenue à la salle Limacher en raison des travaux de rénovation de la mairie.

Les travaux de secrétariat sont assurés par Floriane ANDRE. Le quorum est atteint au début de la séance ainsi que lors des votes.

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, est présente pour détailler les éléments du budget prévisionnel.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 31 Mars 2026

Le dernier Conseil Municipal en date s'est tenu le 31 Mars 2026 à la salle Limacher.

Un point de vigilance sur la date de la séance a été rapporté et une modification réalisée.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote pour une publication officielle sur le site de la mairie.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

2. Vote du budget primitif principal

M. le Maire invite la secrétaire de mairie en charge du budget de la commune à présenter dans les détails les éléments du budget prévisionnel principal à partir d'un document vidéoprojeté. Un comparatif du budget réel 2025, demandé lors du précédent Conseil Municipal, est porté à la connaissance à titre d'information. Nous retiendrons :

Budget primitif principal 2026 (du 01/01/2026 au 31/12/2026)

- **Section Fonctionnement :**
 - Dépenses : 1 168 160,00€
 - Recettes : 1 636 194,27€
- **Section Investissements :**
 - Dépenses : 1 461 150€
 - Recettes : 1 461 150€

M. le Maire rappelle ces éléments dans une synthèse qu'il a soin de lire à haute voix. Nous retiendrons la nécessité des travaux de rénovation de la mairie dans un but d'améliorer les conditions de travail du personnel, de valoriser l'accueil du public et in fine réduire les dépenses énergétiques.

Philippe DELALANDE : Philippe DELALANDE se questionne sur la possibilité d'installer des panneaux solaires pour le fonctionnement des bâtiments communaux.

Réponse de Karine LIPPOLIS : Karine LIPPOLIS, secrétaire de mairie en charge du budget de la commune, informe les membres du Conseil que la réglementation prévoit que les produits issus des panneaux solaires (utilisation et vente d'électricité) font l'objet d'une écriture sur le compte « budget annexe », dont l'articulation budgétaire n'est pas possible et que les excédents ne pourraient pas être intégrés au budget principal, mais serviraient uniquement à investir uniquement pour des panneaux photovoltaïques

Réponse complémentaire de M. le Maire : M. le Maire précise à l'ensemble du Conseil Municipal que les communes du bassin mussipontain ayant eu projet d'installer des panneaux solaires reviennent sur leur décision.

Guillaume MAIRE : Guillaume MAIRE se questionne sur l'échéance des emprunts.

Réponse complémentaire de M. le Maire : M. le Maire informe l'ensemble des membres présents que la commune n'a plus emprunté depuis 2014. Les trois emprunts arrivent à terme en 2028 et 2031. L'emprunt eau est terminé.

Ces éléments du budget, consultables lors de la séance, sont soumis à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Budget primitif principal 2026 approuvé à l'unanimité.

3. Vote du budget primitif eau

M. le Maire invite la secrétaire de mairie en charge du budget de la commune à présenter dans les détails les éléments du budget prévisionnel eau à partir d'un document vidéoprojeté.

La secrétaire de mairie, en charge du budget de la commune, informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il s'agira du dernier budget prévisionnel eau de la commune compte tenu du transfert effectif de la compétence Eau à la Communauté des Communes au 01 janvier 2027. Nous retiendrons :

Budget primitif eau 2026 (du 01/01/2026 au 31/12/2026)

- **Section Fonctionnement :**
 - Dépenses : 150 932,88€
 - Recettes : 150 932,88€

- **Section Investissements : 109 138,52 €**
 - Dépenses : 109 138,52 €
 - Recettes : 109 138,52 €

Concernant le transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes, M. le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que deux appels d'offres ont été lancés début avril par la Communauté de Communes pour la délégation de service public (entretien et gestion de l'eau) et tiendra informé les conseillers des résultats.

Ces éléments du budget, consultables lors de la séance, sont soumis au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Budget primitif eau 2026 approuvé à l'unanimité.

4. Subventions associations

M. le Maire propose d'encourager les associations maidiéroides à hauteur de leur engagement sur la commune, par le biais d'une subvention accordée sur présentation des justificatifs financiers.

M. le Maire propose un tableau récapitulatif vidéoprojeté, reprenant chacune des associations, pour un montant total de 15 950 €. Nous retiendrons :

Organisations maidiéroises	Autres organisations
<ul style="list-style-type: none">• Ecole 6750€ soit 50 € par enfant scolarisé• CCAS 3000€• Club du 3^{ème} âge 1500€• Happy Maidiérois 1000€• Maison pour tous 1000€• Association Casenove 1000€• USEP sport école 500€• Animation de Maidières 100€	<ul style="list-style-type: none">• Père Hilarion 200€• ACCA Montauville 100€• ADMR 100€• Maison de retraite St-François 100€• Maison de retraite Magot 100€• AIEM 100€• Don du sang 100€• Restos du cœur 100€

Cette proposition est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Subventions aux associations approuvées à l'unanimité.

5. Déblocage compte à terme

Pour ce point, M. le Maire invite la secrétaire de la commune, en charge du budget, à préciser l'objet de ce point.

La secrétaire de la commune, en charge du budget, informe l'ensemble du Conseil Municipal que le budget principal en fonctionnement est aujourd'hui compliqué à équilibrer et qu'il sera opportun de réfléchir à d'autres recettes car les dépenses sont non compressibles.

La secrétaire de la commune, en charge du budget, rappelle que ce constat est justifié par la baisse constante de la dotation des instances publiques (Etat, Département, Communauté des Communes), et la hausse des dépenses liées au coût de la vie (électricité, assurances).

Par ailleurs, les travaux de rénovation de la mairie concernent uniquement la section investissement de la commune.

M. le Maire propose donc de débloquer un compte à terme d'un montant de 100 000€, parmi les cinq comptes à terme ouverts suite au généreux legs de Mlle. VERELLE.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Déblocage du compte à terme accordé à l'unanimité.

6. Autorisation emprunt

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir rencontré plusieurs banques afin de négocier le taux d'intérêt et demande au Conseil son autorisation pour faire les démarches d'emprunt auprès du Crédit Mutuel, à hauteur de 650 000€ pour une durée de vingt ans, à taux fixe de 3,70%.

La demande d'autorisation est soumise à délibération du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Autorisation d'emprunter accordée à l'unanimité.

7. Fongibilité des crédits (7,5%)

Pour ce point, M. le Maire rappelle qu'en matière de gestion budgétaire de la commune, le Conseil Municipal vote un montant par chapitre mais il existe en réalité une articulation entre les comptes de chaque chapitre. Cette articulation est justifiée par l'écart entre les dépenses et recettes prévisionnelles et réelles. L'instruction budgétaire M57 permet de disposer de de plus de souplesse comptable puisqu'elle autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre sur le chapitre 012(dépenses du personnel)

M. le Maire propose de délibérer sur le taux de variation réglementaire de 7,5%.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Fongibilité des crédits (variation 7,5%) accordée à l'unanimité.

8. Acquisition bien sans maître

Le bien concerné est la parcelle AA179 au 11 rue saint Rémy à Maidières.

M. le Maire précise à l'ensemble du Conseil Municipal qu'à la suite de l'affichage obligatoire pour une durée de six mois, aucun héritier ne s'est manifesté en mairie.

M. le Maire propose alors au Conseil de délibérer sur son acquisition sans condition de projet.

Emily VINDEZ : Emily VINDEZ se questionne sur la gratuité des démarches administratives liées à l'acquisition.

Réponse de M. le Maire : M. le Maire informe l'ensemble des membres qu'en principe, l'acquisition de bien sans maître se réalise sans frais pour la commune.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Acquisition bien sans maître approuvée à l'unanimité.

9. Modification surface parcelle AE55 REISS

Pour ce point, M. le Maire rappelle le projet d'acquérir la parcelle AE55 située à l'extrémité du cimetière afin d'entretenir les arbres proches du mur mitoyen causant des dommages sur les premiers monuments.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'à la suite d'une démarche auprès du notaire, ce dernier a demandé une modification délibératoire compte tenu d'une erreur de métrage.

Face à cette situation, M. le Maire propose d'annuler la délibération du 30/10/2025 et de prendre une nouvelle délibération. Le coût de l'acquisition sera réhaussé de 15€ soit 3€ le mètre carré supplémentaire que compte réellement la parcelle, qui est de 1172 m² au lieu de 1167 m²

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Modification métrage surface parcelle AE55 REISS accordée à l'unanimité.

10. Règlement intérieur conseil municipal

M. le Maire rappelle l'importance du respect des dispositions prévues lors des réunions du Conseil municipal. Un règlement intérieur a été envoyé aux conseillers municipaux par voie électronique et doit être mis en place au cours des six premiers mois du mandat.

M. le Maire propose l'acceptation du règlement intérieur du Conseil par délibération.

Cette proposition de règlement intérieur est soumise au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Règlement intérieur accepté à l'unanimité.

11. Désignation commissions communautaires

M. le Maire informe que la Communauté de Communes dispose de dix commissions communautaires pour son bon déroulement. Chaque commission est composée d'un conseiller titulaire et un conseiller suppléant de chaque commune sur le bassin mussipontain.

M. le Maire propose la désignation selon le tableau ci-après :

TABLEAU DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

MAIDIÈRES

Développement économique	MAIRE	Guillaume	VAQUERO	Mélanie
Finances	KITTLER	Michèle	VORTEMANN	Denise
Petite enfance/jeunesse/sports	VINDEZ	Emily	VARINOT	Laurence
Services aux communes	ROUSSEL	Kévin	KITTLER	Michèle
Déchets	ROUSSEL	Kévin	VIEILLEFOSSE	Philippe
Mobilités	VOIRET	Claude	DELON	Sylvie
Habitat/Aménagement du Territoire	CELEBI	Yusuf	ANDRE	Floriane
Environnement/ Gemapi	VOIRET	Claude	MARIN	Jean Luc
Culture	VARINOT	Laurence	MAIRE	Guillaume
Sécurité/solidarités	MARIN	Jean Luc	DELALANDE	Philippe

Cette proposition est soumise au vote du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Désignation commissions communautaires approuvée à l'unanimité.

12. Tarifs accueil périscolaire 2026/2027

M. le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil l'importance d'accueillir les enfants en dehors des horaires scolaires afin d'aider les parents à concilier leur vie professionnelle mais également l'importance de la maîtrise des coûts liés au bon fonctionnement du périscolaire.

M. le Maire informe que le périscolaire fonctionne aujourd'hui avec six animateurs, un directeur et peut accueillir jusqu'à soixante-douze enfants.

Après des échanges entre les conseillers municipaux avec d'une simulation de tarifs, un compromis a été trouvé selon la répartition suivante :

		Tarifs accueil périscolaire 2026/2027					
		Matin	Midi (repas+garde)	Garde sans repas*	Soir	Forfait (repas+garde)	Forfait garde sans repas *
Quotient familial < 800							
	Maidières	2.77	7.41	3.89	5.17	12.10	9.25
	extérieur	3.96	10.02	5.26	6.00	16.73	12.04
Quotient familial > 800							
	Maidières	3.45	8.10	4.25	5.00	14.07	10.31
	extérieur	4.67	10.73	5.63	6.71	18.87	13.90

***Tarif de garde uniquement pour les enfants victimes d'allergies alimentaires.
Demande obligatoire à la commune avec dossier particulier à remplir soumis à l'avis du maire**

La proposition des nouveaux tarifs de l'accueil périscolaires est soumise à délibération du Conseil Municipal.

→ Résultat du vote :

- Votants : 15
- Pour : 15

Tarifs périscolaire approuvés à l'unanimité.

Informations diverses

- Le contrat d'entretien des espaces verts de M. SERIN a été renouvelé jusqu'au 31/12/2026.
- Six jurés d'assises ont été tirés au sort.
- Un dossier de l'agence de l'eau Rhin Meuse a été remis aux conseillers, où il est détaillé l'utilisation faite par l'agence des redevances qui lui sont versées.
- Antenne Relais : l'entreprise Enedis a convoqué M. le Maire pour une intervention sur site le 30/04.

Fin de séance : 22h15

Le Maire
Gérard Boyé



La secrétaire de séance
Floriane ANDRE

